



Québec, le 16 décembre 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés

Les récentes données quant à l'évolution du nombre de personnes infectées par la COVID-19 conduisent le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de diminuer la propagation du virus.

Port du masque d'intervention

Ainsi, le port du masque d'intervention sera obligatoire, dès le 20 décembre, pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes en tout temps, soit en classe, au service de garde, dans les aires communes, lors des déplacements et durant le transport scolaire. Les élèves de l'éducation préscolaire doivent continuer de porter uniquement le masque d'intervention à l'intérieur des autobus scolaires et des berlines lorsqu'ils utilisent des transports scolaires multiniveaux.

Rentrée scolaire de janvier

Il a été annoncé, en accord avec les recommandations de la Direction générale de santé publique, que le retour en classe se fera comme prévu au calendrier scolaire pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Toutefois, pour les élèves de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, le retour en classe se déroulera le 10 janvier 2022.

Pour les élèves de la formation professionnelle qui sont en stage, leur stage pourra commencer normalement, à la date convenue.

À noter, par ailleurs, que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée ou une classe spécialisée appartenant aux services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation retournent en classe comme prévu.

Si, pour le secondaire, la formation professionnelle et la formation générale aux adultes, le calendrier scolaire prévoit une rentrée avant le 10 janvier, la directive suivante s'appliquera :

- L'enseignement à distance pourra commencer au premier jour de la rentrée si les élèves et le personnel enseignant sont prêts.
- Si tel n'est pas le cas, la première journée de la rentrée pourra être consacrée à l'organisation des services éducatifs et à la distribution de matériel informatique aux élèves le nécessitant. L'enseignement à distance commencerait alors le lendemain.
- En fonction de son calendrier scolaire et de manière exceptionnelle, un centre de service scolaire, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé pourrait avoir besoin d'une journée supplémentaire pour s'organiser. Auquel cas, pour cette deuxième journée de préparation, des travaux scolaires à faire à la maison devront avoir été préalablement acheminés aux élèves.

Pour les écoles dont la rentrée est programmée le 10 ou le 11 janvier 2022, les directions sont invitées à distribuer, et ce, de manière préventive le matériel informatique nécessaire.

En outre, pour les élèves ayant des besoins particuliers ou pour ceux dont le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour l'enseignement à distance, il sera exceptionnellement possible pour eux de se rendre dans les établissements d'enseignement afin de profiter du réseau Internet, le tout sous la supervision d'un membre du personnel scolaire. Les mesures de distanciation et les règles sanitaires devront alors être respectées. Si l'option LTE est envisageable, l'établissement devra fournir à l'élève une connexion suffisante par le prêt d'un appareil LTE.

Il vous est demandé, en somme, de tout mettre en œuvre pour que la rentrée en janvier se déroule bien en prévoyant notamment que les élèves et le personnel quittent pour le congé des Fêtes avec leur matériel scolaire et leur matériel informatique, le cas échéant.

Je vous remercie de contribuer aux efforts supplémentaires que nous devons collectivement mener afin de faire face à cette nouvelle vague et vous invite à communiquer ces renseignements dès que possible à vos établissements, au personnel scolaire et aux familles concernées.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Alain Sans Cartier.

Alain Sans Cartier